

28.04.2015 - 08:48 Uhr

Le rapport de gestion 2014 de la SSR est en ligne

Bern (ots) -

L'Assemblée des délégués de la SSR a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels 2014. À l'unanimité, elle a donné le mot d'ordre de voter «oui» à la nouvelle loi sur la radio et la télévision qui sera soumise au vote populaire le 14 juin prochain. Enfin, les délégués se sont interrogés sur ce que doit être un service public moderne.

L'Assemblée des délégués de la SSR a donné à l'unanimité le mot d'ordre de voter «oui» à la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) qui sera soumise au vote populaire le 14 juin 2015. Grâce à Internet, il est possible d'écouter la radio et de regarder la télévision sur les appareils les plus divers, raison pour laquelle un changement de système s'impose. À l'ère du numérique, vouloir lier le paiement de la redevance à un appareil physique est dépassé. Le nouveau système de perception sera plus simple, plus équitable et plus économique. Les contrôles effectués par l'organe de perception deviendront superflus, car la redevance sera généralisée à l'ensemble des ménages et des entreprises. Le montant de la redevance pour les ménages sera abaissé de 462 francs à quelque 400 francs. Les entreprises profiteront aussi du nouveau système: 75 % d'entre elles seront exonérées de la redevance et 9 % verront leur facture allégée. Les radios et télévisions privées y trouveront également leur compte, puisqu'elles recevront jusqu'à 27 millions de francs supplémentaires par an.

À la fin de l'année, le débat sur le service public audiovisuel sera lancé. Le Conseil fédéral publiera un rapport sur cette question. La SSR entend apporter sa contribution. L'Assemblée des délégués, organe suprême de la SSR et partie prenante de l'Association, dirige et promeut les débats sur la question du service public, conformément à la mission que lui attribuent ses statuts. Comme cela a déjà été plusieurs fois le cas par le passé, les délégués se sont à nouveau interrogés sur ce que doit ou devrait être ce service public, et en vue des débats à venir, ont élaboré un document qui en précisera les valeurs clés et les conditions générales.

Les 41 délégués, issus de toutes les régions de la Suisse, ont procédé rapidement aux affaires statutaires. Ils ont approuvé le rapport de gestion, y compris le rapport sur la qualité et le service public 2014 et les comptes annuels 2014, qui malgré des événements sportifs nombreux et coûteux clôturent sur un excédent de 4,8 millions de francs.

Plus de productions maison et des prestations de service public élargies Il ressort du rapport de gestion de la SSR que l'exercice 2014 a été notamment marqué par un engagement culturel réussi, de grands événements sportifs, une offre élargie pour les handicapés sensoriels et une augmentation du nombre de productions maison.

Culture suisse

Chaque année, la SSR soutient la culture suisse à hauteur de 40 millions de francs. À lui seul, le «Pacte de l'audiovisuel» a permis la création de 158 films pour le grand et le petit écran, documentaires, courts métrages et dessins animés que la SSR a soutenus par des subventions de 23 millions de francs. Cet engagement a été largement récompensé: en 2014, les deux films primés aux Journées de Soleure («Spartiates» et «Usfahrt Oerlike»), ainsi que le Prix du public du Festival du film de Locarno («Schweizer Helden») étaient des coproductions de la SSR, tandis que le court métrage «Parvaneh», lui aussi coproduit par la SSR, a été nommé aux Oscars 2015. La musique suisse a elle aussi été mise à l'honneur, puisqu'en 2014, les programmes radio de la SSR ont diffusé en moyenne 20 % de musique suisse. Dans ce domaine, le record est détenu par Radio SRF Virus (51 %) et Radio Rumantsch (49,6 %).

Solidarité

À l'attention des handicapés sensoriels, la SSR a de nouveau sous-titré un tiers de son temps d'émission télévisé, et notamment tous les programmes diffusés entre 19 heures et 22 heures (prime time) sur les premières chaînes. De plus, chaque jour, une édition du journal est diffusée en langue des signes. Et grâce à l'audio-description (une description audio continue du contenu diffusé à l'écran), les malvoyants ont pu suivre eux aussi 188 films sur leur écran.

Sport

En 2014, la SSR a couvert les Jeux olympiques d'hiver, la Coupe du monde de football, le Championnat d'Europe d'athlétisme et d'autres grands événements sportifs. La réalisation des images de toutes les épreuves de ski alpin à Sotchi a valu à la SSR de recevoir le Golden Rings Award de la «meilleure production des Jeux olympiques d'hiver». La Coupe du monde de football, au Brésil, a été l'occasion pour les conseils du public de toutes les régions de formuler une constatation commune. Bilan: la SSR a su trouver un bon équilibre entre les émissions entièrement dédiées au sport et les informations sur le pays hôte, offrant ainsi une valeur ajoutée aux programmes.

Rémunération du directeur général

Le système salarial des cadres de la SSR prévoit un salaire de base (env. 85 %) et des composantes salariales ciblées et liées à la performance. Auparavant, la composante salariale variable était versée en décembre. En 2012, il a été décidé de ne la verser qu'au mois d'avril suivant l'année écoulée, ce qui laisse plus de temps pour apprécier les résultats réellement obtenus. Le passage au

nouveau mode de paiement a été progressif: la composante variable du salaire de 2012 a été versée en deux fois, 60 % en décembre 2012 et 40 % en avril 2013; la composante salariale variable de 2013 a été versée en avril 2014. Si ce mode de paiement n'avait pas été modifié, l'évolution sur le long terme du salaire du directeur général aurait été la suivante:

2008: 549 000 francs (A. Walpen) 2009: 576 000 francs (A. Walpen) 2010: 621 000 francs (A. Walpen) 2011: 543 000 francs (R. de Weck) 2012: 548 000 francs (R. de Weck) 2013: 553 000 francs (R. de Weck) 2014: 560 000 francs (R. de Weck)

Compte tenu de la mise en place échelonnée du nouveau mode de paiement, le salaire du directeur général a connu une évolution irrégulière au cours des dernières années. Conformément aux prescriptions légales, les rémunérations du directeur général figurent comme suit dans le rapport de gestion:

2011: 543 000 francs (R. de Weck) 2012: 510 000 francs (R. de Weck)* 2013: 492 000 francs (R. de Weck) 2014: 560 000 francs (R. de Weck)**

* Une partie sera versée en 2013; les chiffres ne sont pas comparables avec ceux de 2011. ** Non comparable avec 2013, le mode de paiement étant différent (année en cours vs. année précédente).

Le rapport de gestion et les comptes annuels peuvent être consultés dès à présent sur www.srgssr.ch/rg2014.

Contact:

Communication d'entreprise SSR

Daniel Steiner, porte-parole, 079 827 00 66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100771813> abgerufen werden.